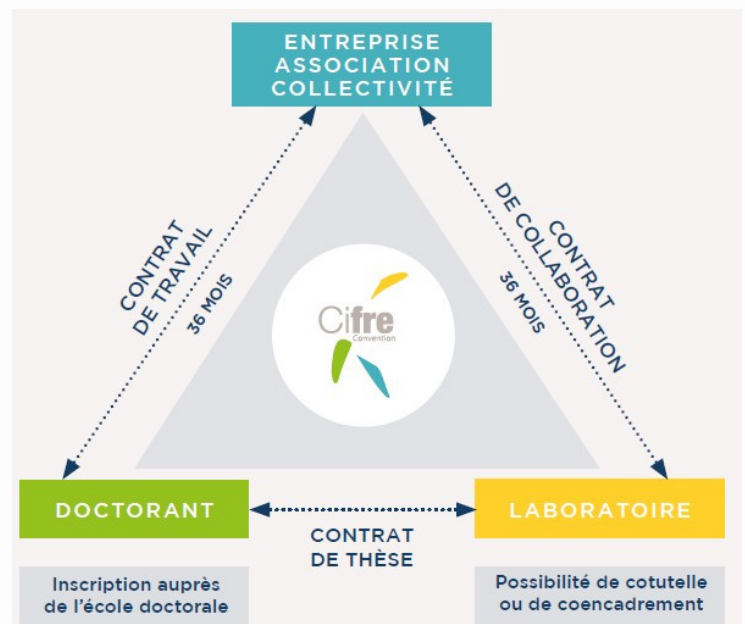


Atouts et limites de la **thèse CIFRE** pour les organisations de l'ESS

La thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) est une collaboration de 3 ans par la recherche entre :

- **Une structure d'accueil** qui recrute un·e diplômé·e de niveau Master à qui elle confie une mission de recherche stratégique
- **Un·e doctorant·e** qui consacre son temps à ses travaux de recherche, tout en bénéficiant d'une formation académique et professionnelle
- **Un laboratoire** qui encadre les travaux du salarié·e-doctorant·e et bénéficie d'un accès à de nouveaux terrains d'étude



Source : INSA Strasbourg

Ce contrat bénéficie d'un **co-financement de l'État** : le Ministère l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation verse une subvention annuelle de 14 000€ (non-assujettie à la TVA) pendant 3 ans pour l'embauche d'un·e doctorant·e. Les coûts restants peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche (CIR).

LE CONTRAT CIFRE ET SON FINANCEMENT

La thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) connaît traditionnellement de nombreux·ses doctorant·es issus des sciences dites « dures ». Néanmoins, il est important de souligner que ces conventions **ne sont pas limitées aux recherches technologiques**. Elles sont tout aussi adaptées aux recherches dans des structures de l'ESS, même de petite taille, qui mobilisent des sciences humaines et sociales. En 2015, 61% des conventions CIFRE ont été signées avec des structures n'ayant jamais signé de conventions auparavant, il n'est jamais trop tard pour se lancer !

Le contrat CIFRE tel que décrit plus haut peut être engagé **par toute structure de droit français**. Le·la doctorant·e doit être titulaire d'un diplôme de niveau Master 2. Il n'existe aucune restriction d'âge ou de nationalité. Toutefois, le·la doctorant·e ne doit pas avoir été embauché par la structure d'accueil plus de 9 mois (continus ou non). Il reste possible, voir recommandé, pour le·la candidat·e à la thèse CIFRE de réaliser un stage au sein de la structure d'accueil avant le début du contrat pour créer et tester une première relation de travail. Selon une étude de l'ANRT, dans 76% des cas, les doctorant·es se révèlent au-dessus des espérances initiales de la structure d'accueil.

Toute demande de dossier pour une thèse CIFRE doit être réalisée auprès de l'**ANRT** (Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie) qui instruit les dossiers. Constitué d'une expertise scientifique et d'une expertise socio-économique, l'instruction a pour principale mission de vérifier la cohérence du sujet de recherche avec le projet, ainsi que d'étudier sa faisabilité. Le délai d'instruction du dossier auprès de l'ANRT peut aller de 3 à 6 mois. Ainsi, il faut être conscient que le lancement d'une convention CIFRE ne se fait pas de manière immédiate. De même, le montage du contrat de collaboration qui doit être signé entre la structure d'accueil et le laboratoire de recherche peut prendre beaucoup de temps.

Le contrat CIFRE s'étale sur une **durée de 3 ans**, donc sur un temps relativement long, pour permettre l'aboutissement du projet de recherche. Toutefois, il est possible que le travail de thèse, pour des raisons de calendrier ou de retards dans la recherche, ne soit pas complètement terminé au bout de 3 ans. La structure est libre de prolonger (ou non) le contrat pour les quelques mois supplémentaires. Aucune aide supplémentaire n'est possible dans ce cas.

Concernant le **financement**, la structure d'accueil reçoit une subvention de 14 000€/an de l'État pour l'aider à accomplir ses travaux de recherche. Ce dispositif est également cumulable avec le Crédit Impôt Recherche (CIR). Le contrat de travail (CDD ou CDI) établi avec le·la doctorant·e doit fixer une rémunération à hauteur de 23 484€ brut par an minimum. Malgré toutes ces aides, plusieurs retours d'expériences soulignent que la CIFRE reste un investissement financier à long terme dont il faut être conscient. Il faut par exemple considérer les charges structurelles d'un tel contrat, mais aussi le temps d'implication des cadres référents. De plus, il est nécessaire pour la structure de détenir une trésorerie solide considérant les faits que la subvention de l'État est versée à intervalle trimestriel et le CIR en fin d'exercice comptable.

Quelques précisions concernant le Crédit Impôt Recherche (CIR) : Il s'agit d'un crédit d'impôt de 30% des dépenses en recherche et développement accordé aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux. Toutefois, il existe des situations où le CIR peut être accordé à des structures exonérées de l'impôt sur les sociétés :

- Les jeunes entreprises innovantes (JEI), les entreprises créées pour la reprise d'une entreprise en difficulté, et les entreprises situées en zone aidée
- Les associations (loi 1901) qui poursuivent un but non-lucratif et dépendent d'un régime soumis aux impôts commerciaux.

LES NOMBREUSES RETOMBÉES POSITIVES SUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL

En s'engageant dans une convention CIFRE, la structure d'accueil bénéficie pendant 3 ans de **l'expertise d'un·e jeune chercheur·se** (ayant vocation à détenir un diplôme Bac+8) pour développer ces activités. A la fin de sa thèse, il·elle peut devenir un·e collaborateur·rice de travail au sein de la structure d'accueil. En plus de sa formation par la recherche lui conférant un gage de rigueur dans son travail, il·elle fera preuve d'une meilleure compréhension de l'environnement de travail puisqu'il·elle sera habitué·e à travailler dans la structure.

Attention toutefois : la mise en place d'une convention CIFRE doit répondre à un réel besoin de recherche. En aucun cas elle ne doit reposer sur un opportunisme des aides proposées au risque de créer de difficiles conditions de travail et collaboration lors des 3 ans du contrat. Si la thèse CIFRE peut avoir des ouvertures interdisciplinaires, et particulièrement dans l'ESS, elle doit s'inscrire dans une discipline scientifique majoritaire (histoire, sociologie, science politique, science de gestion, économie...) ce qui nécessite un temps de réflexion parfois stratégique entre le doctorant et son directeur de recherche.

Selon une étude de l'ANRT de 2016, les répercussions de la thèse CIFRE sur la structure d'accueil sont nombreuses : **émergence de nouveaux sujets de R&D*** (dans 46% des cas), **création d'un nouveau domaine de compétence** (37%), création/amélioration d'un service (26%), etc. La mise en place d'une convention CIFRE permet aussi d'initier et d'alimenter la réflexion de la structure d'accueil sur des sujets transversaux. En ce sens, de nombreuses structures d'accueil ont souligné le fait que cette expérience a révélé la capacité d'innovation de leur(s) équipe(s) de travail. Ainsi, selon la même étude de l'ANRT en 2016, dans 65% des cas la thèse CIFRE a permis à la structure d'accueil d'explorer de nouvelles thématiques de recherche.

« La thèse CIFRE est un format que je connais bien. Après avoir moi-même réalisé une thèse CIFRE, j'en ai encadré plusieurs dans mes précédentes expériences professionnelles. Et depuis février 2021, nous accueillons à Elzeard un doctorant en thèse CIFRE sur des missions très pointues d'algorithmie logicielle pour proposer des services d'usage innovants à nos producteurs. C'est un choix qui m'a paru évident compte tenu des nombreux apports du dispositif : financiers bien sûr mais pas que. La thèse CIFRE est une excellente opportunité pour faire le pont entre nos activités opérationnelles et la recherche académique, et ainsi bénéficier de l'expertise de chercheur·ses sur des sujets que nous ne pouvons pas maîtriser. Le·la doctorant·e réalise aussi des publications académiques dans le cadre de sa thèse. Cette dissémination des résultats permet de communiquer vers l'extérieur le fruit de nos réalisations et de nos résultats d'expérimentations. Ceci contribue activement à nos valeurs de production de biens communs. C'est une expérience que je recommande à toutes les structures qui en ont la capacité. »

– Florence Amardeilh, Présidente et co-fondatrice d'Elzeard

*Il existe de la R&D sociale portée par des acteurs socio-économiques très divers qui, en s'inscrivant dans une démarche scientifique, cherchent à mettre en application leur recherche dans des activités de développement pour répondre à des besoins sociaux ou sociétaux. Plus d'informations sur le site d'Ellyx : <http://www.rd-sociale.fr>

Comprendre le monde qui nous entoure, n'est pas une activité réservée aux chercheur·ses. Le recrutement d'un·e doctorant·e CIFRE permet, plus globalement, d'offrir **un échange et apprentissage permanent** dans la structure d'accueil. En effet, tout au long de ses lectures, le·la doctorant·e propose à la structure des références académiques qui sont discutées par rapport au point de vue de la structure d'accueil. Ces échanges permettent de créer un débat qui fait avancer la recherche, mais aussi qui aide la structure à se développer.

*96% des structures d'accueil d'une thèse CIFRE
ont fait valoir leur volonté de renouveler l'expérience*

– Source : étude de l'ANRT (2016)

Enfin, en plus de participer au développement de la structure d'accueil, les résultats de la convention CIFRE peuvent avoir **des répercussions sur d'autres organisations** dans une démarche de transfert de compétences et de partage de bonne expérience.

LES RELATIONS AVEC LE·LA DOCTORANT·E ET LE LABORATOIRE DE RECHERCHE

La mise en place d'une convention CIFRE permet à la structure d'accueil de **tisser des liens durables avec les laboratoires de recherche**. Ce type de collaboration peut se révéler très utile puisqu'il permet plus facilement de croiser les différents travaux et recherches existants sur d'autres territoires, à d'autres échelles, et/ou à l'international. Travailler avec un laboratoire offre également la possibilité de découvrir de nouvelles méthodes de recherche et d'assurer une rigueur méthodologique. Pour 89% des structures d'accueil, il n'aurait pas été possible de construire de tels projets de collaboration avec la recherche publique sans le dispositif CIFRE, selon une étude de l'ANRT de 2016.

La convention CIFRE fonctionne autour de la réalisation d'une thèse. En ce sens, la structure d'accueil doit **rester ouverte aux hypothèses de recherche** émises par le·la doctorant·e, et ce même si elles ne vont pas dans le sens de la structure. Le·la jeune chercheur·se doit pouvoir rester relativement autonome dans le choix de ses méthodes. Par ailleurs, dans le cadre de sa formation à l'école doctorale, le·la doctorant·e doit assister à des séminaires, faire des communications lors de colloques, ou encore participer avec assiduité aux formations prévues par l'école doctorale. Il est donc important de définir dès le départ le temps de travail dédié à la thèse, et celui à la structure d'accueil.

Le bon déroulement de la thèse CIFRE repose sur **une collaboration étroite et dynamique** entre les acteurs qui coopèrent. Il est donc conseillé de prévoir dès le début du contrat les différentes attentes de chaque acteur impliqué et définir les différents rendus intermédiaires attendus. De son côté, le·la doctorant·e doit trouver un équilibre dans sa démarche entre les attentes à visée théorique du laboratoire, et les attentes à visée technique de la structure. Un exemple très concret qui permet de maintenir une dynamique essentielle d'échange entre acteurs est la participation de la structure d'accueil au comité de thèse. Cet espace d'échanges, organisé de manière régulière, favorise l'acculturation mutuelle et aider à définir les orientations de la recherche.

Vous souhaitez réaliser un projet de recherche sous le format de thèse CIFRE ?

Il existe plusieurs moyens pour trouver le ou la doctorant·e qui accomplira votre projet de recherche (ainsi que le laboratoire de rattachement) :

- Diffuser l'offre sur vos réseaux sociaux, à vos contacts et partenaires pour toucher un large spectre d'acteurs
- Contacter la Chaire et chercheur·ses de votre réseau qui feront le relais vers les potentiel·les candidat·es
- Publier votre annonce sur le site de l'ANRT ou de 1000 doctorants pour les territoires de l'HESAM



Pour plus d'informations techniques sur les différentes étapes de constitution d'un dossier CIFRE, consulter [le site de l'ANRT](#) (Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie).

SOURCES PRINCIPALES

- Le site de l'ANRT : <http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843>
- ANRT, *Regards croisés Doctorants, employeurs et directeurs de thèse sur 1000 Cifre*, 2016. Disponible en ligne [ici](#).
- FERCHAUD Flavie, EL MOUALY Sabine, BAUELLE Guy et SCHMUTZ Thomas, « Faire sa thèse dans le cadre d'une Cifre : retour d'expériences », *ESO Travaux et documents*, n°41, octobre 2016. Disponible en ligne [ici](#).
- BALLON Justine, DILOSQUER Pierre-Yves Le et THORIGNY Maxime, « Introduction générale », in *La recherche en action: quelles postures de recherche? Expériences croisées de jeunes chercheurs*, p. 25. Disponible en ligne [ici](#).